

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 8 AOÛT 2024**

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- \* Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles D165-4 et D165-5 et R165-6 à R165-21 - relatifs aux agendas d'accessibilité programmée des établissements recevant du public ;
- \* Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- \* Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 28 juin 2024 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.24.P0060 ;
- \* Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 26 juillet 2024 (procès-verbal n° 2024-001554/PREV/MD) ;
- \* Vu l'avis favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 23 juillet 2024 ;

**Arrêtons**

**Article 1** : Les travaux sollicités par Monsieur ALLAIS Marc, Gérant, concernant l'établissement « Restaurant/Discothèque "L'Atelier" » de types N/P et de 3<sup>ème</sup> catégorie, sis 13 route de Saint Jean 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

**Article 2** : Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par les sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté, et notamment en fournissant le rapport de vérifications réglementaires des installations électriques du bar extérieur,

**Article 3** : A la fin desdits travaux, le bénéficiaire de la présente autorisation devra saisir Monsieur le Maire de GAP par courrier afin d'attester de la prise en compte des prescriptions visées à l'article 2 ci-avant en fournissant tous les justificatifs nécessaires. Il

est en outre tenu d'accomplir les formalités relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées telles qu'elles sont prévues à l'article R165-3 du code de la construction et de l'habitation (attestation d'accessibilité).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à Monsieur ALLAIS Marc, Gérant, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
  - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
  - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 8 AOÛT 2024

La Maire-Adjointe  
  
Maryvonne GRENIER



Transmis en Préfecture le : - 9 AOÛT 2024  
Publié ou notifié le :

9 AOÛT 2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)  
Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2024\_08\_638**  
 Objet : **Autorisation travaux restaurant l'Atelier**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2024-08-08 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Actes réglementaires  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de competences des communes  
 Identifiant unique : 005-210500617-20240808-A2024\_08\_638-AR  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20240808-A2024_08_638-AR-1-1_0.xml	text/xml	867 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : D_15160.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20240808-A2024_08_638-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	70.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 août 2024 à 08h40min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 août 2024 à 08h40min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 août 2024 à 08h40min18s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 août 2024 à 08h40min28s	Reçu par le MI le 2024-08-09

